

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [5]

  

**Artikel:** Politique

**Autor:** Cretton, Cilette / Sch / jhd

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276500>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# D'un canton à l'autre

## Politique

### Valais : entre la loi et son application

En février 1981, le peuple valaisan adoptait un texte de « loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances ». Le Parlement fit inscrire un montant de Fr. 800 000.— au budget de 1982 afin de répondre aux très nombreuses demandes d'avances qui attendaient déjà depuis longtemps sur le bureau du Préposé à l'Office de recouvrement.

En février 1982 pourtant, quelle ne fut pas la surprise des députés d'apprendre que la loi n'avait pas encore été mise en vigueur.

Le peuple avait bien voté la loi, mais le Gouvernement s'était réservé le droit de fixer le moment opportun pour la mettre en application.

Au moment de l'élaboration du budget, le Grand Conseil avait exigé une restriction plus rigoureuse du personnel de l'Etat. Où ferme-t-on les vannes lorsque l'heure des économies sonne ? Dans le domaine social, bien entendu.

C'est pourquoi, pour ne pas engager les deux secrétaires supplémentaires nécessaires pour procéder aux avances de pensions alimentaires, on a préféré ne pas mettre la loi en vigueur.

C'est beaucoup plus simple et ça coûte moins cher ! Il y a même de fortes chances pour que personne ne s'en rende compte.

Surpris la main dans le sac, le Gouvernement s'est enfin décidé à rendre la loi effective dès juin 1982.

Chacun appréciera le geste.

Cilette Cretton

### Boycotteuses : non en justice (BE)

Les boycotteuses biennoises du cours ménager complémentaire obligatoire doivent envier leurs sœurs zurichoises, lesquelles peuvent maintenant et assez sereinement espérer (mais pas avant 1985), la suppression de ce cours et sa transformation en enseignement mixte et facultatif. Les Biennoises, elles, et comme toutes les jeunes filles du canton de Berne seront, comme on sait à la suite de la récente décision du Grand Conseil, astreintes ou non à ce cours, selon que leurs communes, dorénavant maîtresses chez elles en la matière, décideront ou non son organisation. « Cette demi-mesure, qui entérine finalement au niveau des communes un « fédéralisme » dont les femmes souffrent déjà suffisamment dans d'autres domaines, tels que l'avortement, ne saurait nous satisfaire » affirme le groupe, contre le cours ménager obligatoire, qui entend réagir. Et plaider haut : jusqu'au Tribunal fédéral s'il le faut. En attendant, les boycotteuses, volée 1980, qui viennent de recevoir les amendes sanctionnant leur refus, annoncent leur décision de faire opposition en justice. — (b).

### Enquête sociale lors d'une demande d'adoption (VD)

La députée Rosemarie Godi avait posé, lors de la session de novembre 81, une « simple question » au Conseil d'Etat. Elle s'inquiétait de la lenteur de l'enquête sociale nécessaire pour les couples qui veulent adopter un enfant : Genève, Fribourg, Valais : moins de deux mois, tandis que dans le canton de Vaud, de nombreux couples attendent depuis plus d'un an.

Le Conseil d'Etat vient de répondre. Jusqu'en automne 1980, c'était le Service social de justice (organisme privé officiellement agréé) qui faisait ces enquêtes. D'entente avec ce service, il a été convenu que l'enquête ne devait plus être confiée à une seule personne, mais à un groupe de responsables (trav. sociaux, pédo-psychiatre et psychologue). Une « Commission cantonale d'adoption » a été nommée. Chaque enquête est désormais confiée à 2 membres de cette commission. Cette commission comprend une personne employée à plein temps, 7 collaborateurs spécialisés du Service de protection de la jeunesse, de l'Office du tuteur général, du Service médico-pédagogique et de Terre des hommes.

A fin 1980, la commission héritait d'une liste de 47 couples candidats et 103 demandes furent déposées en 1981. Le fonctionnement de cette commission a été entravé par le départ subit de son seul membre permanent, ce qui explique qu'à fin 1981, une quarantaine de cas seulement ont pu être réglés.

Mais, après un an de pratique, nous dit le Conseil d'Etat, la commission est en mesure d'améliorer son rythme et son efficacité. Par ailleurs, pour rattraper le retard, l'effectif de la commission sera renforcé durant une période de 6 mois par un travailleur social détaché à mi-temps par le Service de protection de la jeunesse et un demi-poste supplémentaire est créé immédiatement et pour une durée d'un an.

Ainsi, grâce à cette question de Rosemarie Godi, les parents désirant adopter un enfant vont pouvoir obtenir un peu plus rapidement le premier papier nécessaire aux démarches d'adoption. — (sch)

### Porte fermée aux femmes ! (NE)

La nomination par le Grand Conseil d'un juge au Tribunal cantonal, élu par 55 voix, alors qu'une candidature féminine très valable obtenait aussi 55 voix (le président du Grand Conseil départagea en faveur de l'homme) a soulevé des remous chez les parlementaires et plus encore dans les milieux féminins. Le comité cantonal de l'ADF n'a pas laissé passer cet outrage à la cause féminine sans le dénoncer. De sa meilleure plume il a rédigé un communiqué de presse titré « Porte fermée aux femmes » qui stigmatise l'esprit partial et discriminatoire de cette nomination, alors que la candidate, Mlle Fiala, présentait indubitablement toutes les qualités requises. Il constate qu'une fois de plus et malgré le vote du 14 juin, l'égalité des chances est encore loin d'être acquise dans notre canton. — (jhd)

### Postulat pour l'égalité professionnelle (NE)

En date du 17 mars, Mme Heidi Deneys, députée neuchâteloise au Conseil national, y a présenté un postulat appuyé par 38 co-signataires, qui invite le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires pour assurer le plus rapidement possible l'égalité des chances entre filles et garçons dans le domaine de la formation professionnelle, en obtenant entre autres des employeurs l'abandon de pratiques discriminatoires au détriment des filles dans l'attribution des places d'apprentissage et en informant mieux les jeunes filles des possibilités que leur offrent les secteurs artisanal et technique, tout en favorisant leur insertion professionnelle dans ces secteurs-là. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter ce postulat. — (jhd)

## Groupes & Associations

### Unions chrétiennes (VD)

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises ont tenu récemment leur assemblée générale. Une huitantaine de déléguées des sections adultes et cadettes, ainsi que des représentantes des diverses activités des UCF étaient présentes au Cazard à cette occasion.

Il faudrait parler des différents services des UCF : camps, maison d'accueil, bulletin « Le Hublot », repas amicaux... Nous n'en choisissons qu'un seul, parce qu'il a fêté ses 20 ans d'exercice. Il s'agit du service des visiteuses « femmes disponibles pour aider, entourer, accueillir, écouter d'autres femmes qui se trouvent momentanément ou pour longtemps et pour toutes sortes de raison, en difficulté de vie » ; les visiteuses sont formées à l'écoute et rendent des services infiniment précieux.

Après avoir approuvé les différents rapports, l'assemblée élut une nouvelle présidente, Christiane Layat-Rochat, d'Yverdon.

Diverses manifestations furent annoncées :

le banc de pâtisserie au marché de Lausanne (19 juin) ; le 10e anniversaire du Foyer unioniste, le Cazard (5 au 7 novembre) et le grand Marché d'automne, au Casino pour la première fois, (12 et 13 novembre).

### Assises du Centre de Liaison (NE)

Réunies en assemblée générale, les déléguées des associations membres du CL ont pu se convaincre, à l'écoute du rapport d'activité de la présidente sortante, Mme Denyse Ramseyer, de l'urgence nécessaire de relever la liste des discriminations pour examiner les moyens d'y remédier afin que l'égalité voulue par le législateur devienne réalité. Ce rapport